

No. de catalogue 93-10

**QUESTIONS RELATIVES AUX LIMITATIONS
D'ACTIVITÉS DE L'EDTR
RÉSULTATS DE L'ESSAI DE JANVIER 1993**

Juin 1993

Yves Saint-Pierre, Division des enquêtes-ménages

Les Documents de recherche de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu sont conçus en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes prises à l'égard de cette enquête. Ils sont offerts gratuitement, en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquer avec Philip Giles, EDTR, Édifice Jean-Talon, 11^{ième} étage, section D8, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6.

Téléphone: (613) 951-2891; Télécopieur: (613) 951-3253.

SOMMAIRE

L'interview relative à la composante *travail+ de l'EDTR contient une série de questions sur les limitations d'activités et les conséquences qu'elles peuvent avoir sur le marché du travail. Dans le présent document, nous évaluons les résultats relatifs à ces questions obtenus lors de l'interview d'essai qui a été menée en janvier 1993. L'analyse des réponses aux questions, de l'enchaînement des questions et des commentaires des intervieweurs nous permettra de proposer des modifications à cette série de questions. Le but principal de l'essai et l'objet du présent document a trait à la méthode que nous pouvons utiliser pour repérer les personnes qui sont limitées dans leurs activités.

Les questions filtres de notre essai étaient pratiquement les mêmes (adaptées pour l'interview assistée par ordinateur) que les questions sur les limitations d'activités posées au recensement. Nous avons décidé de ne pas faire l'essai des questions de sélection plus complètes utilisées dans d'autres enquêtes comme l'Enquête sur l'activité (EA) et l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) afin de ne pas alourdir davantage le fardeau des répondants. De plus, le choix des questions filtres s'est fait en fonction de la nécessité d'assurer la compatibilité avec l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP), une autre enquête longitudinale en cours d'élaboration à Statistique Canada.

La conclusion du présent rapport est que nous devrions adopter une méthode simplifiée pour les questions filtres.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Introduction	1
2. Constatations relatives à chacune des questions	2
3. Commentaires du rapport d'observation	6
4. Commentaires de la séance de compte rendu des intervieweurs	7
5. Analyse et recommandations	8
 Annexe 1 : Libellé et enchaînement des questions du module INCAP -- Essai de janvier 1993 de l'EDTR	
 Annexe 2 : Libellé et enchaînement des questions du module INCAP -- Recommandations en vue des futures interviews de l'EDTR	

1. INTRODUCTION

Dans le présent document, nous analysons les résultats relatifs au module INCAP de l'essai de l'EDTR qui a été mené en janvier 1993. Les questions de ce module concernent les limitations d'activités et leur incidence sur le travail. Nous avons comparé les résultats de l'EDTR avec ceux de l'Enquête sur l'activité (EA) et de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), une enquête postcensitaire (recensement de 1991). Comme l'échantillon de l'EDTR était tiré de régions urbaines et rurales de Terre-Neuve et de sept RMR de l'Ontario, il existe peu de chiffres que nous pouvions utiliser pour les besoins de la comparaison. Par exemple, dans le cas des RMR de l'Ontario, l'ESLA ne fournit pas les chiffres pour tous les âges, mais une estimation pour le groupe 15-64 ans.

Dans ce document, nous abrégeons souvent les questions analysées. Cependant, le libellé complet ainsi que l'enchaînement des questions de l'essai figurent à l'annexe 1. Les questions filtres utilisées pour l'essai sont une version adaptée pour l'interview assistée par ordinateur (IAO)¹ des questions sur les limitations d'activités du recensement de 1991, si ce n'est qu'on a séparé les questions relatives aux limites dans les activités scolaires et professionnelles, l'EDTR étant une enquête axée sur le travail. En outre, la question sur les activités au travail était différente selon que la personne avait travaillé ou non l'année précédente et n'était pas posée aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Après avoir déterminé que le répondant était atteint d'une incapacité ou d'un handicap de longue durée, l'intervieweur devait lui demander en quelle année ce problème de santé a commencé à limiter ses activités. Cette question était directement liée à la sphère d'activité où les répondants signalaient leurs limites

¹ L'interview assistée par ordinateur est une méthode d'entrevue où le questionnaire est un logiciel d'ordinateur, plutôt qu'un document sur papier. Les réponses sont enregistrées directement sur l'ordinateur par l'interviewer. Entre autres, cette méthode a l'avantage de permettre des cheminements complexes entre les questions.

d'activités et l'enchaînement des questions était différent selon qu'ils avaient ou non travaillé pendant l'année de référence.

Aux personnes qui avaient travaillé pendant l'année de référence, on demandait si leur état rendait difficile l'obtention d'un meilleur emploi et s'ils étaient satisfaits de leur nombre de semaines de travail et, dans la négative, si cette insatisfaction avait pour cause l'incapacité dont ils souffraient. Les personnes qui n'avaient pas travaillé devaient indiquer si leur état les empêchaient complètement de travailler.

2. CONSTATATIONS RELATIVES À CHACUNE DES QUESTIONS

Nombre de refus

Une seule personne a refusé de répondre à une des questions filtres et il s'agissait de la dernière des cinq questions. Une personne a refusé de préciser l'année où l'incapacité a commencé à limiter ses activités professionnelles, quatre ont refusé de répondre à la question relative à l'année des limites associées aux activités à la maison. Il n'y a pas eu de refus dans le cas de toutes les autres questions du module.

Nombre de personnes souffrant d'une incapacité ou limitées dans leurs activités

Les cinq questions filtres ont permis de repérer 352 personnes appelées à répondre au reste des questions du module (c'est-à-dire les personnes ayant répondu oui à au moins une des questions 1 à 6). Ce nombre correspond aux proportions suivantes de l'échantillon : 16,6 % des RMR de l'Ontario et 12,9 % de l'échantillon de Terre-Neuve. Selon les estimations de l'ESLA, ces personnes représentaient 10,0 % de l'échantillon pour Terre-Neuve (tous les âges) et 10,9 % de la population âgée de 15 à 64 ans des sept RMR de l'Ontario. L'estimation de l'EDTR pour les répondants du même groupe d'âge de l'Ontario est de 13,0 % (152 personnes sur 1 173).

59 personnes ont répondu oui à seulement une des cinq questions filtres, 66 personnes à deux, 115 personnes à trois, 96 personnes à quatre et 16 personnes à cinq.

Pour Terre-Neuve, nous pouvons aussi comparer les résultats ventilés selon l'âge pour ce qui est des personnes repérées grâce aux questions filtres de l'ESLA et de l'EDTR.

Âge	EDTR	ESLA
15-34	5,7 %	3,8 %
35-54	8,5 %	8,6 %
55-64	28,6 %	16,1 %
65 et plus	39,3 %	41,4 %

Les résultats sont légèrement différents; l'écart le plus important peut être observé pour le groupe d'âge 55-64 ans.

L'EA comportait les mêmes questions de type *Êtes-vous limité(e) dans ...+ que l'EDTR, mais ne faisait pas de distinction entre les personnes qui avaient travaillé pendant l'année de référence et les autres pour ce qui est des limites associées aux *activités professionnelles+. De plus, dans l'EA, on avait plusieurs autres façons de mesurer les limites dans les activités courantes et on ne posait pas la dernière des questions filtres de l'EDTR. (Le répondant est-il (elle) atteint(e) d'une incapacité ou d'un handicap de longue durée?)

Les proportions de personnes qui auraient pu être repérées dans l'EA grâce aux quatre premières questions sont de 9,3 % pour les RMR de l'Ontario et de 7,3 % pour Terre-Neuve. Les chiffres correspondants de l'EDTR sont de 15,4 % pour le secteur de Toronto et 11,9 % pour Terre-Neuve.

Répartition des réponses aux questions filtres

Le tableau qui suit résume la répartition des réponses aux questions sur les limitations *au travail, à la maison, à l'école et dans d'autres activités+ de l'EDTR :

Dans un échantillon de 2 278 personnes

262 personnes	11,5 %	limitées dans leurs activités à la maison
26 personnes	1,1 %	limitées dans leurs activités à l'école
73 personnes	3,2 %	limitées dans leurs activités au travail
109 personnes	4,8 %	ne travaillaient pas, mais étaient limitées dans ce qu'elles pouvaient faire au travail
256 personnes	11,2 %	limitées dans d'autres activités
274 personnes	12,0 %	atteintes d'une incapacité de longue durée

Sur les 274 personnes qui ont répondu oui à la Q6, 26 n'avaient pas répondu *oui+ à aucune des questions Q1 à Q5 (au sujet des limitations d'activités). On voit donc que cette question est importante comme question filtre additionnelle. De fait, d'après ces résultats, il semble que nous ne pouvons laisser tomber aucune des questions filtres.

L'échantillon de l'Enquête nationale sur la santé de la population est restreint (794 enregistrements) et quelque peu irrégulier (il y a sur-représentation des utilisateurs d'établissements de santé). De plus, les unités géographiques choisies (Winnipeg et Montréal) sont différentes de celles de l'EDTR. Quoiqu'il en soit, les proportions de réponses *oui+ aux questions filtres sont les mêmes, la dernière question ayant obtenu le plus grand nombre de réponses positives, suivie des questions sur les limitations *à la maison+ et les limitations *dans d'autres activités+. Dans l'EA, il y avait aussi une plus forte proportion de réponses positives aux questions sur les limitations *à la maison+ et *dans d'autres activités+, comparativement aux questions sur les limitations d'activités *au travail+ et *à l'école+.

Soixante-dix huit personnes ont répondu *non+ à la question *Êtes-vous atteint(e) d'une incapacité ou d'un handicap de longue durée+ après avoir dit être limitées dans un ou plusieurs types d'activités à cause d'une incapacité physique ou mentale ou d'un problème de santé de longue durée. Certaines personnes font sans doute une distinction entre une *incapacité+ et un *problème de santé+.

Près des deux tiers (66,2 %) des personnes ayant répondu à la question sur les limitations d'activités à l'école ont répondu *sans objet+.

Il y a très peu de différences entre les estimations des pourcentages de personnes repérées par les questions filtres à la suite d'interviews directes ou d'interviews par procuration.

Personne n'a répondu *je ne sais pas+ pour l'année du début des limitations d'activités (Q8A à E). Une personne a refusé de répondre à la question sur l'année du début des limitations d'activités au travail et quatre sur l'année du début des limitations d'activités à la maison. De façon générale, les répondants semblent en mesure de répondre à ce genre de question. Nous n'avons pas relevé de biais dû à l'*arrondissement+ des années, c'est-à-dire 60, 65, 70, etc. Une variable calculée pour déterminer l'âge du répondant au début des limitations d'activités n'a pas signalé de biais dû à l'arrondissement de l'âge. Les trois quarts des personnes qui étaient limitées dans leurs activités ou qui souffraient d'une incapacité ont indiqué comme année de début 1980 ou plus tard.

Trente-et-une personnes n'étaient pas satisfaites du nombre de semaines travaillées (Q10 = non). Trente auraient préféré travailler pendant un plus grand nombre de semaines et, parmi ces dernières, 11 ont dit que leur incapacité en était la cause (Q13 = oui). Une personne aurait aimé travaillé un moins grand nombre de semaines, mais son état n'était pas en cause. Dans l'EA, on avait aussi observé

qu'un grand nombre des personnes non satisfaites de leur nombre de semaines de travaillé auraient souhaité travailler davantage.

Quatre-vingt quatre personnes étaient atteintes d'une incapacité les empêchant complètement d'exercer un emploi (oui à la Q14). Ceci représente 3,7 % de l'échantillon total, 64,6 % des personnes ayant répondu à la question, comparativement à 63,8 % pour l'EA. Parmi les personnes ayant répondu qu'elles étaient atteintes d'une incapacité les empêchant complètement d'exercer un emploi, 75 avaient aussi indiqué qu'elles auraient été limitées dans leurs activités au travail si elles avaient eu un emploi (Q4). Les neuf autres ont dit ne pas être limitées dans le genre et la quantité d'activités professionnelles qu'elles pourraient exercer (Q4), mais ont affirmé que leur état les empêchait de travailler. Dans ce dernier cas, il est possible que l'état de ces personnes ne les empêche pas de travailler, mais les empêche, par exemple parce de se rendre au lieu de travail.

Pour cinquante-trois personnes de l'échantillon, l'incapacité dont elles étaient atteintes rendaient difficile l'obtention d'un meilleur emploi. Il s'agit de 2,3 % de l'échantillon total et de 50 % des personnes devant répondre à cette question. Selon les résultats de l'EA, 57,4 % des personnes qui ont eu à répondre à cette question ont indiqué qu'il leur était difficile d'obtenir un meilleur emploi. Sur les 53 personnes en question, 7 avaient répondu qu'elles n'étaient pas limitées dans leurs activités au travail.

3. COMMENTAIRES DU RAPPORT D'OBSERVATION

Certains membres de l'équipe de l'EDTR ont assisté à titre d'observateurs aux séances de formation des intervieweurs à Toronto et à St.John's. Voici un résumé de leurs commentaires.

L'introduction semble un peu trop longue. Certains ont proposé qu'elle soit intégrée à la première question.

La partie commune à la plupart des questions filtres était dactylographiée en petits caractères pour ne pas que les intervieweurs la répètent chaque fois, mais les intervieweurs avaient quand même tendance à lire cette introduction à la deuxième et à la troisième question. Une fois rendus à la question 5, où la même introduction figure en majuscules et aurait dû être lue, les intervieweurs l'ignoraient.

La dernière question filtre, qui demande aux répondants s'ils sont atteints d'une incapacité ou d'un handicap de longue durée, a été jugée redondante, que les répondants aient répondu *oui+ ou *non+ aux questions précédentes. Cependant, les résultats de l'essai démontrent que cette question mesure vraiment quelque chose de différent par rapport aux questions sur les *limitations d'activités+.

4. COMMENTAIRES DE LA SÉANCE DE COMPTE RENDU DES INTERVIEWEURS

Comme les observateurs avaient remarqué, de nombreux intervieweurs étaient d'avis que la dernière question filtre mesurait les mêmes choses que les questions précédentes. Certains ont proposé qu'elle soit retenue comme seule question de sélection et les personnes qui indiqueraient être atteinte d'une incapacité de longue durée auraient ensuite à préciser dans quels genres d'activités elles sont limitées par un tel handicap avant de répondre au reste des questions du module.

La principale préoccupation soulevée par les intervieweurs est que le module INCAP est trop long et qu'il comporte trop d'écrans. Selon eux, il ne devrait y avoir qu'une seule question filtre (un écran) du genre *cochez toutes les cases qui

s'appliquent+ pour les limites associées aux activités au travail, à l'école, à la maison et autres activités. Cela n'était pas possible avec la méthode que nous avons choisi car le programme informatique avait besoin des réponses à ces questions afin qu'elles puissent être traitées au point de décision permettant de déterminer la question à poser relativement à l'année du début de l'incapacité. Les questions concernant l'année du début de l'incapacité étaient liées directement aux sphères de limitations d'activités et cette information n'aurait pu être obtenue à partir d'une seule question de type *cochez toutes les cases qui s'appliquent+. Toutefois, la suggestion de réduire le nombre des écrans mérite plus ample examen.

Outre le caractère soi disant répétitif des questions, les répondants déploraient qu'on suppose l'existence de problèmes de santé quand il n'y en a pas.

Les intervieweurs estimaient que le fardeau de la réponse était trop lourd pour cette série de questions et qu'ils avaient parfois besoin d'expliquer par une paraphrase certaines questions.

5. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Les résultats de l'essai démontrent que de façon générale, le questionnaire *fonctionne+. Il y a eu très peu de refus et l'EDTR a réussi, dans des proportions sensiblement égales à celles d'autres enquêtes, à repérer les personnes souffrant d'une incapacité ou limitées dans leurs activités.

La grande majorité des intervieweurs jugeaient le module INCAP trop long. Nous recommandons que l'introduction soit raccourcie et modifiée de

*Les quelques questions suivantes ont trait à la santé de [répondant]. Dans ces questions, on entend par *incapacité physique, incapacité mentale ou problème de santé de longue durée+ une incapacité ou un problème qui a duré ou devrait durer six mois ou plus.+

à

*Les questions suivantes ont trait aux incapacités ou problèmes de santé physique ou mentale qui durent six mois ou plus.

Les rapports d'observation signalent que les intervieweurs n'ont pas appliqué les mesures qui avaient pour objet de remédier au caractère répétitif de l'introduction. Il y a peut-être eu lacune à cet égard dans la formation. Il reste que nous pouvons réduire le nombre d'écrans utilisés pour repérer les personnes atteintes d'une incapacité.

Le document sur le contenu de l'EDTR (document de recherche de l'EDTR n° 92-01) indique que l'objet des premières questions est de servir de questions filtres ou questions de sélection. (Si les répondants répondent par l'affirmative à n'importe laquelle d'entre elles, ils sont sélectionnés pour répondre aux questions qui suivent.) Dans notre type d'enchaînement, le nombre des questions filtres n'est pas important; si les répondants répondent *oui+ à l'une ou à plusieurs d'entre elles, ils continuent à répondre au questionnaire.

Toutes les questions filtres devraient être conservées. Les préoccupations relatives à la longueur du module disparaîtraient si le contenu des questions filtres restait le même, mais si elles entraînent dans un moins grand nombre d'écrans. Nous

pourrions aussi expliquer au moment de la formation pourquoi chacune des questions est posée.

On a aussi proposé que dès qu'un répondant répondrait *oui+ à l'une des questions filtres, l'intervieweur passerait au reste des questions du module. Cela n'allégerait cependant que très peu le fardeau des répondants étant donné que seulement 15 % environ des répondants (ceux qui ont une incapacité) en profiteraient. Cependant, il n'est pas utile de savoir qu'un répondant est limité dans plus d'un domaine d'activité puisque ce genre d'information ne fournit pas une mesure réelle de la gravité de son état. Si l'on posait d'abord la question au sujet des limitations d'activités *au travail+, le questionnaire satisferait au besoin de données sur l'équité en matière d'emploi.

On ne peut songer à éliminer des questions filtres car elles ont toutes permis de repérer au moins quelques personnes. Par conséquent, pour réduire le fardeau des répondants non limités dans leurs activités, nous devons restreindre le nombre d'écrans utilisés. La séparation nécessaire des deux questions relatives *au travail+² rend impossible une question unique de type *cochez toutes les cases qui s'appliquent+ au lieu des quatre premiers écrans de l'interview d'essai. Toutefois, nous pouvons réduire le nombre des écrans de cinq à trois en adoptant la méthode suivante :

² Cette séparation représente une amélioration par rapport aux questions filtres du recensement concernant l'incapacité parce qu'elle permet d'éviter que des personnes répondent qu'elles ne sont pas limitées dans leurs activités au travail si elles sont sans travail. (Elles répondraient *sans objet+ à la question lui demandant si elles sont limitées dans leurs activités professionnelles.) Il est possible que cette caractérisation de la question liée *au travail+ permette de repérer un plus grand nombre de personnes atteintes d'une incapacité. L'ajout d'une telle question n'est peut-être pas envisageable pour le recensement, mais dans une interview assistée par ordinateur, elle ne représente pas de fardeau supplémentaire pour le répondant et elle est facile à programmer.

Nous pourrions débiter par l'une des deux questions sur les limitations *au travail+, selon que le répondant a ou non travaillé pendant l'année de référence. Nous pourrions enchaîner avec une question *oui-non+ du genre : *Êtes-vous limité(e) dans vos activités à la maison, à l'école ou autres activités?+ (Cette question pourrait aussi être posée sous la forme *cochez toutes les cases qui s'appliquent+.) Nous finirions par la question *Êtes-vous atteint(e) d'une incapacité ou d'un handicap de longue durée?+ (Cette question a permis de repérer 26 des 352 personnes concernées, lesquelles ne l'auraient pas été si on ne le leur avait pas posée.)

L'enchaînement des questions suivantes ne serait que légèrement modifié. La question relative à l'année du début de l'incapacité pourrait être plus générale : *En quelle année ce problème a-t-il débuté?+ Comme elle est posée immédiatement après que la personne ait répondu *oui+ quand on lui a demandé si elle était limitée, le contexte est très clair.

La méthode de répartition sur trois écrans des questions filtres aiderait à résoudre le problème du fardeau des répondants. De plus, elle est assez comparable à celle utilisée au recensement de 1991³ et à l'Enquête nationale sur la santé de la population.

Dans le cas de l'ENSP, les questions filtres ne faisaient pas de distinction entre les personnes qui avaient travaillé l'année précédente et celles qui ne l'avaient pas fait. Il faudrait à cette fin remanier le questionnaire de l'enquête. Actuellement, les questions démographiques et les questions relatives au travail sont posées à la fin du questionnaire; on ne dispose donc pas des données nécessaires pour faire la même distinction que nous dans la partie traitant de l'incapacité au travail. De

³ Compte tenu bien sûr des différences évidentes entre un questionnaire imprimé et une interview assistée par ordinateur.

plus, dans cette enquête, les questions relatives aux limitations d'activités au travail sont posées à tous les répondants, les personnes âgées de 65 ans et plus incluses⁴. Notre questionnaire se comparerait davantage à celui de l'Enquête nationale sur la santé de la population s'il comporterait une question *cochez toutes les cases qui s'appliquent+ avec les quatre réponses *à la maison, à l'école, au travail, autres activités+ ainsi qu'un écran de plus pour la question *Êtes-vous atteint(e) d'une incapacité ou d'un handicap de longue durée? Comme nous le soulignons plus tôt, l'EDTR perdrait ainsi la capacité de repérer un plus grand nombre de personnes en précisant le contexte des limitations relatives aux activités au travail.

Pour toutes ces raisons, la méthode que nous préconisons est celle qui est décrite un peu plus haut et qui est résumée à l'Annexe 2.

⁴ Cette façon de faire comporte des avantages étant donné qu'on ne pose pas comme hypothèse que les gens cessent de travailler à 65 ans. En revanche, elle risque d'entraîner un plus grand nombre de réponses *sans objet+, même à une question posée au conditionnel *Seriez-vous limité(e) dans vos activités professionnelles si vous travailliez?

ANNEXE 1

**LIBELLÉ ET ENCHAÎNEMENT DES QUESTIONS
DU MODULE INCAP
ESSAI DE JANVIER 1993 DE L'EDTR**

L'essai de janvier 1993 a eu lieu seulement en anglais. Les traductions qui suivent des questions de l'essai sont pour l'usage de ce document seulement.

Les mots écrits en majuscules devaient être lus au répondant. Les mots en minuscule étaient là comme information pour l'interviewer.

INCAP-Q1 À CAUSE D'UNE INCAPACITÉ PHYSIQUE OU MENTALE
OU D'UN PROBLÈME DE SANTÉ DE LONGUE DURÉE,
[répondant] EST-IL(ELLE) LIMITÉ(E) DANS LE GENRE OU
LA QUANTITÉ D'ACTIVITÉS QU'IL(ELLE) PEUT FAIRE...

À LA MAISON?

Oui / Non / Sans objet

INCAP-Q2 (À cause d'une incapacité physique ou mentale ou d'un problème de
santé de longue durée, [répondant] est-il(elle) limité(e) dans le
genre ou la quantité d'activités qu'il(elle) peut faire...)

À L'ÉCOLE?

Oui / Non / Sans objet

INCAP-Q3 (À cause d'une incapacité physique ou mentale ou d'un problème de
santé de longue durée, [répondant] est-il(elle) limité(e) dans le
genre ou la quantité d'activités qu'il(elle) peut faire...)

AU TRAVAIL?

Oui / Non

INCAP-Q4 [répondant] SOUFFRE-T-IL(ELLE) D'UNE INCAPACITÉ PHYSIQUE OU MENTALE OU D'UN PROBLÈME DE SANTÉ DE LONGUE DURÉE QUI LIMITE LE GENRE ET LA QUANTITÉ DE SES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES?
Oui / Non

INCAP-Q5 À cause d'une incapacité physique ou mentale ou d'un problème de santé de longue durée, [répondant] EST-IL LIMITÉ(E) DANS LE GENRE OU DANS LA QUANTITÉ D'AUTRES ACTIVITÉS QU'IL(ELLE) POURRAIT FAIRE (PAR EXEMPLE, SE DÉPLACER ENTRE LA MAISON ET LE TRAVAIL OU SUR LE PLAN DES LOISIRS)?
Oui / Non

INCAP-Q6 [répondant] EST-IL(ELLE) ATTEINT(E) D'UNE INCAPACITÉ OU D'UN HANDICAP DE LONGUE DURÉE?

-----< *fin de questions filtres*

INCAP-Q8A EN QUELLE ANNÉE L'INCAPACITÉ DE [répondant] A-T-ELLE COMMENCÉ À LIMITER LE GENRE OU LA QUANTITÉ DE SES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES?
L'intervieweur entre l'année

INCAP-Q8B EN QUELLE ANNÉE L'INCAPACITÉ DE [répondant] A-T-ELLE COMMENCÉ À LIMITER LE GENRE OU LA QUANTITÉ DE SES ACTIVITÉS SCOLAIRES?
L'intervieweur entre l'année

INCAP-Q8C EN QUELLE ANNÉE L'INCAPACITÉ DE [répondant] A-T-ELLE COMMENCÉ À LIMITER LE GENRE OU LA QUANTITÉ DE SES ACTIVITÉS À LA MAISON?

L'intervieweur entre l'année

INCAP-Q8D EN QUELLE ANNÉE L'INCAPACITÉ DE [répondant] A-T-ELLE COMMENCÉ À LIMITER LE GENRE OU LA QUANTITÉ DE SES LOISIRS OU DE SES AUTRES ACTIVITÉS?

L'intervieweur entre l'année

INCAP-Q8E EN QUELLE ANNÉE [répondant] A-T-IL(ELLE) ÉTÉ ATTEINT DE CETTE INCAPACITÉ?

L'intervieweur entre l'année

INCAP-Q9 EST-IL DIFFICILE POUR [répondant], À CAUSE DE SON INCAPACITÉ, DE CHANGER D'EMPLOI OU D'OBTENIR UN MEILLEUR EMPLOI?

Oui / Non

INCAP-Q10 [répondant] ÉTAIT-IL(ELLE) SATISFAIT(ELLE) DU NOMBRE DE SEMAINES QU'IL(ELLE) A TRAVAILLÉES EN 1992?

Oui / Non

INCAP-Q11 EN 1992, [répondant] AURAIT-IL(ELLE) PRÉFÉRÉ TRAVAILLER PENDANT UN PLUS GRAND NOMBRE DE SEMAINES OU PENDANT UN MOINS GRAND NOMBRE DE SEMAINES?

Plus / Moins

INCAP-Q12 EST-CE L'INCAPACITÉ DE [répondant] QUI L'A EMPÊCHÉ(E)
DE TRAVAILLER UN PLUS GRAND NOMBRE DE
SEMAINES?

Oui / Non

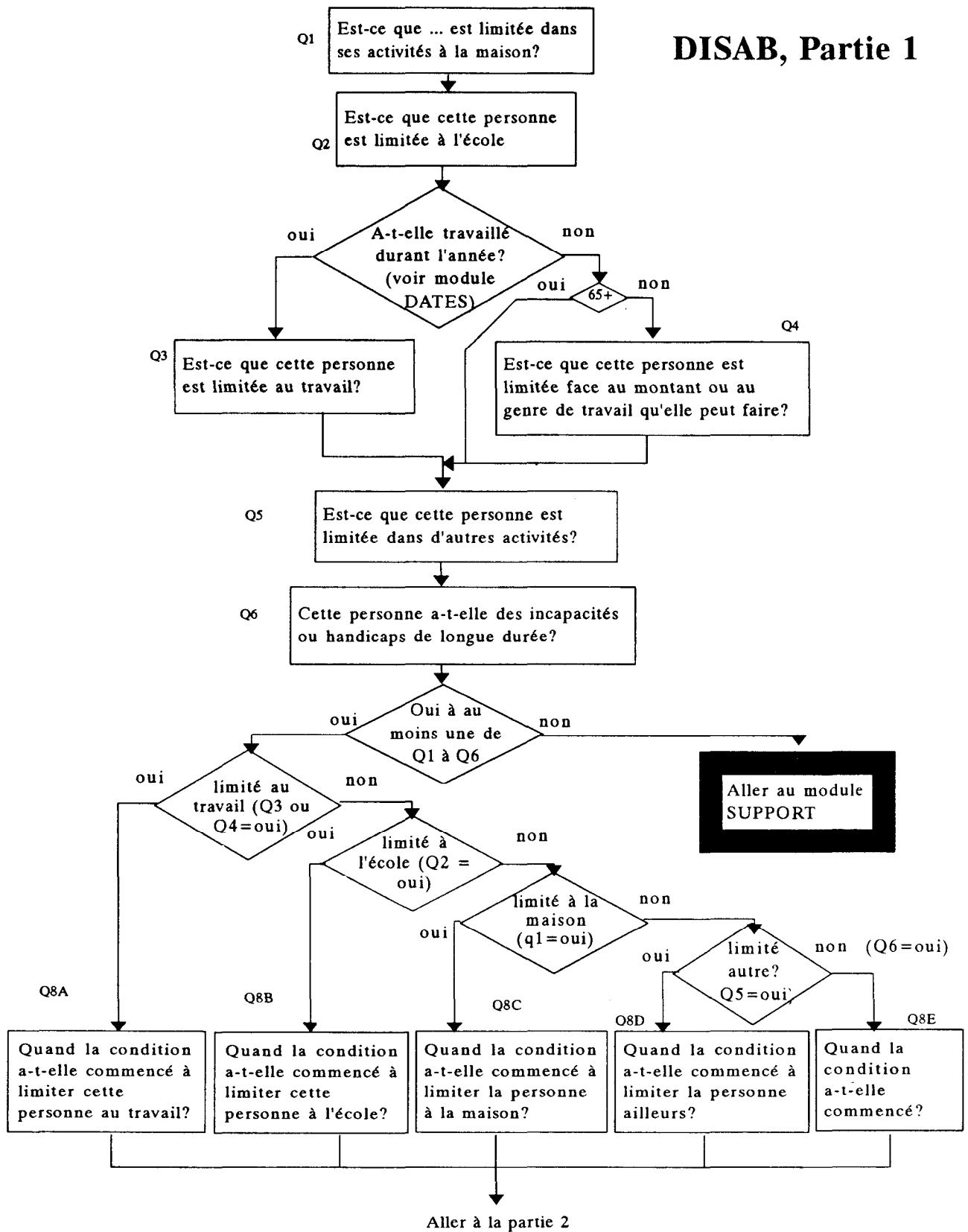
INCAP-Q13 EST-CE À CAUSE DE SON INCAPACITÉ QUE [répondant]
AURAIT VOULU TRAVAILLER UN MOINS GRAND
NOMBRE DE SEMAINES?

Oui / Non

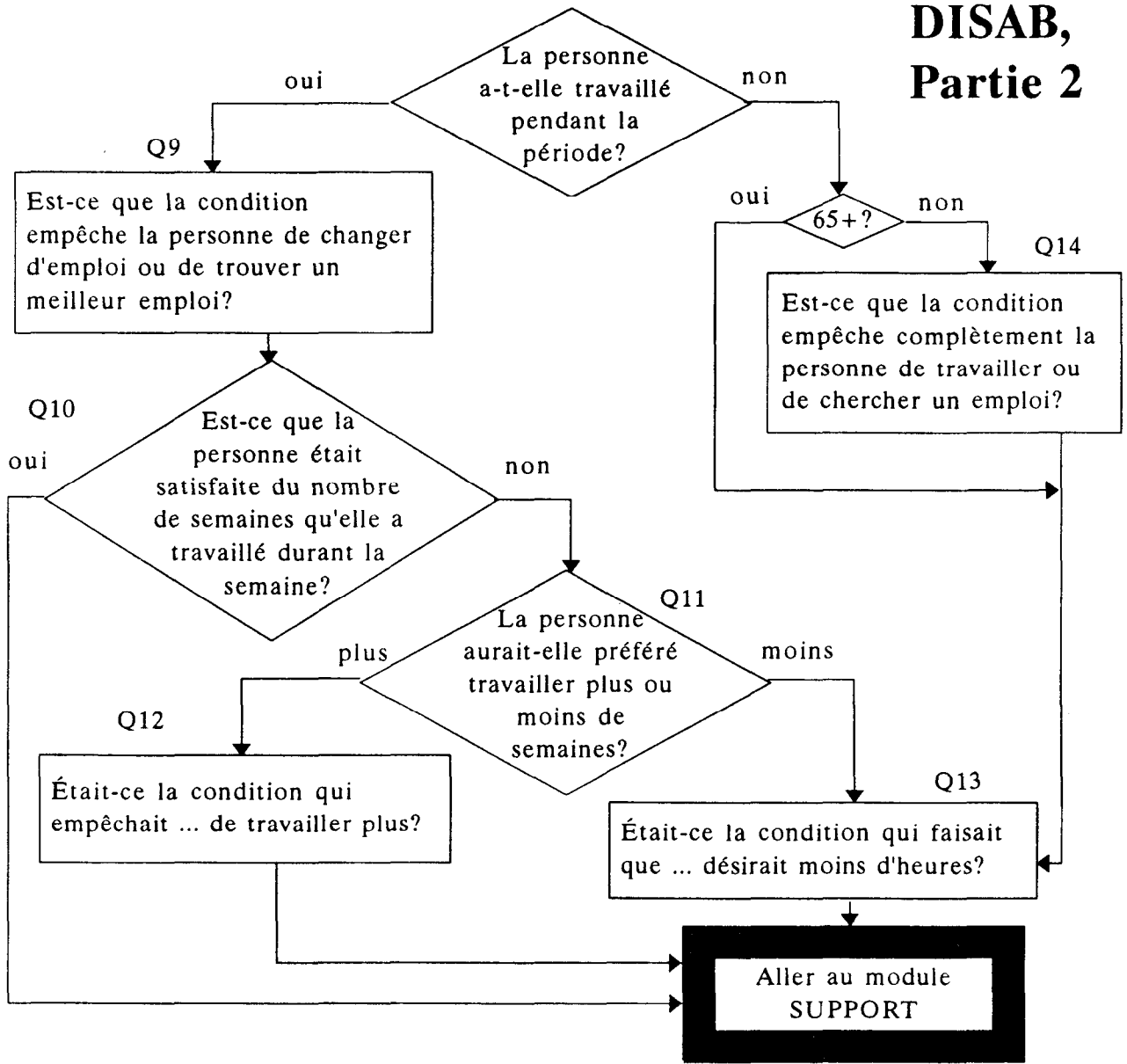
INCAP-Q14 L'INCAPACITÉ DONT EST ATTEINT(E) [répondant]
L'EMPÊCHE-T-IL(ELLE) COMPLÈTEMENT D'EXERCER UN
EMPLOI OU D'EN CHERCHER UN?

Oui / Non

DISAB, Partie 1



DISAB, Partie 2



ANNEXE 2

**LIBELLÉ ET ENCHAÎNEMENT DES QUESTIONS
DU MODULE INCAP
RECOMMANDATIONS EN VUE DES FUTURES INTERVIEWS
DE L'EDTR**

DISAB, Questionnaire proposé, Juillet 1993

